

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 41 (1896)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Les manœuvres de 1er corps d'armée en 1895 [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348254>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La note-circulaire qui précéde laisse en suspens, et non sans raison, l'effectif du « groupe des cyclistes » à affecter aux 23<sup>me</sup> et 24<sup>me</sup> divisions d'infanterie aux prochaines grandes manœuvres.

On peut, en principe, considérer que les cyclistes, pour remplir les missions de confiance auxquelles les réserve leur faculté locomotrice supérieure à celle que peuvent atteindre les meilleurs cavaliers montés sur les pur sang les plus rapides doivent, pour une compagnie à l'effectif de 200 fusils, compter 8 officiers, soit 1 pour 25 fusils, et 24 sous-officiers, soit 1 pour 8 fusils. Il n'est pas question ici des caporaux, parce que, en principe, tout cycliste doit posséder l'instruction requise du caporal, afin d'être à la hauteur des circonstances spéciales où il devra faire preuve de savoir-faire.

Le rôle des officiers du 42<sup>me</sup> corps appelés à commander chacun 25 cyclistes et surtout celui des commandants de compagnie sera des plus importants, car il s'agira de créer une doctrine et de ne pas commettre de trop graves erreurs dans une matière où tout dépend des circonstances, du temps qu'il fait, de l'état du sol, de l'esprit des populations au milieu desquelles les cyclistes sont censés opérer.

Si ce rôle est difficile, il est, par contre, le plus utile qui se puisse entendre et l'on peut affirmer que dans le prochain conflit européen la bicyclette sera un instrument de succès tactique tout aussi puissant que le fusil à répétition et le canon le plus perfectionné, entre les mains des généraux qui sauront s'en servir. »

Ajoutons que, sur la recommandation du général de Saint-Mars et de plusieurs autres autorités militaires, dont le général d'artillerie Tricoche, il serait sérieusement question d'organiser des compagnies de cyclistes militants dans tous les corps d'armée.

---

## Les manœuvres du 1<sup>er</sup> corps d'armée en 1893.

*Journée du 9 septembre.*

La II<sup>me</sup> division n'a pas réussi à arrêter la I<sup>re</sup>. Elle doit se retirer sur Cossonay, derrière la ligne l'Isle-Pampigny-Préverenges, c'est-à-dire dans le même rayon qu'elle occupait la

veille. Son commandant a donc arrêté pour le soir du 7 septembre et la journée du 8, qui, d'après le programme des manœuvres est jour de repos, l'ordre de stationnement suivant :

Ier Corps d'armée.

Cossonay, le 7 septembre, 5 h. soir.

—  
II<sup>e</sup> Division.

**Ordre de stationnement**

*pour le 7 septembre 1895.*

1<sup>o</sup> La II<sup>e</sup> division a reçu l'ordre de se retirer sur ses emplacements d'hier.

2<sup>o</sup> Les troupes passeront la nuit en cantonnements et camps de localités, d'après la même liste de dislocation que le 6 septembre, à l'exception du bataillon cantonné à Villars-Bozon qui ira occuper, à l'Isle, les cantonnements laissés libres pour le demi-bataillon du génie, qui n'entreira que demain en ligne.

3<sup>o</sup> Un bataillon de la IV<sup>e</sup> brigade occupera les avant-postes de la ligne l'Isle-Veyron, à l'ouest de la Tuilerie; un bataillon de la III<sup>e</sup> brigade, la même ligne d'avant-postes que de hier à aujourd'hui.

De même pour la cavalerie.

La ligne occupée par les avant-postes sera maintenue énergiquement en cas d'attaque.

Patrouilles devant tout le front, maintenir le contact avec les avant-postes ennemis.

4<sup>o</sup> Les commandants de place détermineront les places d'alarme pour chaque cantonnement.

5<sup>o</sup> Les voitures d'approvisionnement ont été envoyées directement dans les cantonnements des unités.

6<sup>o</sup> Quartier général de la division : Cossonay.

TECHTERMANN, colonel divisionnaire.

La I<sup>r</sup>e division, qui a franchi le Toleure, stationne sur les deux rives de ce ruisseau et occupe avec ses avant-postes, sur la rive gauche de l'Aubonne, la ligne Tolochenaz-Denens-Mollens :

Ier corps d'armée.

Bière, le 7 septembre 1895, 5 heures soir.

—  
I<sup>r</sup>e division.

**ORDRE DE DIVISION N° 4.**

**Ordre de stationnement pour le 7 septembre.**

1<sup>o</sup> L'ennemi se retire dans la direction de Cossonay.

2<sup>o</sup> La I<sup>r</sup>e division prendra, ce soir, ses cantonnements selon carte de stationnement ci-après :

Quartier général. . . . . Bière.

1<sup>re</sup> brigade infanterie :

Etat-major. . . . . Bière.

1<sup>er</sup> régiment infanterie :

Etat-major. . . . . Ballens.

1<sup>er</sup> bataillon . . . . . Ballens.

2<sup>e</sup> bataillon. . . . . Avant-postes (quand les avant-postes seront retirés, ce bataillon cantonnera à Mollens).

3<sup>e</sup> bataillon . . . . . Berolles.

2<sup>e</sup> régiment infanterie :

Etat-major . . . . . Gimel.

4<sup>e</sup> bataillon. . . . . Bière.

5<sup>e</sup> bataillon. . . . . Gimel.

6<sup>e</sup> bataillon . . . . . St-Oyens-Essertines.

2<sup>e</sup> brigade infanterie :

Etat-major . . . . . Aubonne.

3<sup>e</sup> régiment infanterie :

Etat-major . . . . . Aubonne.

7<sup>e</sup> bataillon. . . . . Avant-postes (quand les avant-postes seront retirés, ce bataillon cantonnera à Denens).

8<sup>e</sup> bataillon. . . . . Aubonne.

9<sup>e</sup> bataillon. . . . . Aubonne.

4<sup>e</sup> régiment infanterie :

Etat-major . . . . . Saint-Livres.

10<sup>e</sup> bataillon . . . . . Lavigny.

11<sup>e</sup> bataillon . . . . . Saint-Livres.

1<sup>er</sup> bataillon carabiniers . . Montherod.

1<sup>re</sup> compagnie guides . . Bière.

1<sup>er</sup> régiment dragons :

Etat-major . . . . . Gimel.

1<sup>er</sup> escadron . . . . . Essertines.

2<sup>e</sup> escadron . . . . . St-Oyens.

3<sup>e</sup> escadron . . . . . Gimel.

Artillerie divisionnaire :

Etat-major . . . . . Aubonne.

1<sup>er</sup> régiment . . . . . Aubonne.

2<sup>e</sup> régiment . . . . . Aubonne.

Etat-major . . . . . Saint-Livres.

3<sup>e</sup> batterie . . . . . Lavigny.

4<sup>e</sup> batterie . . . . . Saint-Livres.

## Artillerie de corps :

Etat-major . . . . .	Bièvre.
1er régiment . . . . .	Bièvre.
2e régiment . . . . .	Bièvre.
Etat-major . . . . .	Ballens.
Une batterie . . . . .	Ballens
Une batterie . . . . .	Berolles.
Lazaret de division. . . . .	Saubraz.

## Fonctionneront comme commandants de place :

- A Bière : M. le commandant de l'artillerie de corps ;  
 A Ballens : M. le commandant du 2<sup>e</sup> régiment de l'artillerie de corps ;  
 A Berolles : M. le commandant du 3<sup>e</sup> bataillon ;  
 A Gimel : M. le commandant du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie ;  
 A St-Oyens-Essertines : M. le commandant du 6<sup>e</sup> bataillon ;  
 A Aubonne : M. le commandant de l'artillerie divisionnaire ;  
 A Lavigny : M. le commandant du 10<sup>e</sup> bataillon.

3<sup>o</sup> Les avant-postes occuperont la ligne Tolochenaz-Denens-Mollens.

Cette ligne sera divisée en deux secteurs :

Secteur de droite : Tolochenaz-aux-Riaux, le 7<sup>e</sup> bataillon aux avant-postes.

Secteur de gauche : aux Riaux-Mollens, le 2<sup>e</sup> bataillon aux avant-postes.

La 1<sup>re</sup> compagnie guides fournira un sous-officier et six guides à chaque secteur.

Les hostilités cesseront le 7 septembre, à 7 heures du soir, et seront reprises le 8 septembre, à 7 heures du soir. Pendant cette suspension, les avant-postes seront retirés, et la ligne des avant postes formera ligne de démarcation que les troupes de la 1<sup>re</sup> division ne devront pas passer.

Les troupes seront rigoureusement consignées dans leurs cantonnements durant la journée du 8 septembre ; elles ne les quitteront que pour le service divin qui été réglé par ordres spéciaux.

4<sup>o</sup> Un régiment à quatre bataillons, formé par le 3<sup>e</sup> bataillon carabiniers et par les 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> bataillons de recrues, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Leupold, entrera en ligne le 8 septembre et sera cantonné à Yens-Villars-sous-Yens-Etoy.

Le 1<sup>er</sup> demi-bataillon du génie entrera en ligne le 8 septembre et sera cantonné à St-Livres.

V. Les places d'alarme seront fixées par régiment d'infanterie au cantonnement de l'état-major de chaque régiment. Les armes spéciales se rendront au régiment d'infanterie le plus rapproché.

La place de rassemblement de la 1<sup>re</sup> division sera à Ballens, à cheval sur la route Bière-Ballens-Apples.

6<sup>e</sup> La distribution des subsistances aura lieu le 8 septembre, à la gare d'Allaman. Immédiatement après la distribution, les voitures rejoindront leurs cantonnements.

La 1<sup>re</sup> ambulance quittera Prangins le 3 septembre au matin et cantonnera le 8 septembre au soir, à Saubraz.

La tenue pour le 8 septembre a été réglée par des ordres spéciaux.

7<sup>e</sup> Les rapports sont à adresser à Bière, au quartier général de la division, à la maison d'école.

Le quartier général du 1<sup>er</sup> corps est à Bière, aux Casernes.

*Le commandant de la 1<sup>re</sup> division :*

DAVID, colonel.

Pour le 9 septembre, cette division reçoit l'ordre de reprendre sa marche en avant et d'atteindre la ligne de la Venoge à Cossonay. La 11<sup>me</sup> division devra s'opposer à cette marche.

Où celle-ci arrêtera-t-elle l'adversaire? Telle était pour le colonel de Techtermann le premier point à trancher, à supposer qu'il ne se prononçât pas pour l'offensive immédiate. Mais celle-ci n'était guère favorable dans une région aussi recouverte de forêts. Il paraissait préférable de recevoir l'attaque ennemie sur une position avantageusement préparée pour passer à l'offensive aussitôt que se manifesterait l'instant propice.

Deux positions s'offraient au choix du commandant de la division, l'une à Pampigny, l'autre à Senarcens. La première de ces positions présentait cependant divers inconvénients assez graves. Tout d'abord, elle est entourée de forêts, masque complaisant dont l'assaillant peut facilement tirer parti. Puis l'aile gauche manquait de point d'appui. Enfin, à en juger par la ligne des avant-postes ennemis, qui dévoilait une dislocation s'étendant d'une manière prononcée vers le sud, il y avait tout lieu de craindre un enveloppement de cette aile gauche par Collombier et Vullierens; mieux valait occuper la position de Senarcens.

Celle-ci présente tous les avantages que l'on peut réclamer du terrain dans la défensive. Les vues sont étendues et le champ de tir dégagé; les communications sont faciles, les points d'appui avantageux, les emplacements pour les réserves aisés à masquer et à abriter. Elle s'étend dès le Veyron auquel s'appuie l'aile droite jusqu'à la ferme de Sauveillam, point solide auquel s'appuie l'aile gauche. Elle comprend donc la

ligne des hauteurs situées au nord de Senarcens, avec le mamelon de Sauveillam au sud du village. Comme points d'appui sur le centre : Praz-Bernard et Mont-Bornex. En outre, pour rendre plus solide encore l'aile gauche, le colonel-divisionnaire fit occuper Rionzy et le bois de Brichy.

Position de repli : Mont Giffy.

Des ordres furent aussitôt donnés pour la mise en état de défense de cette position. Dans l'après-midi du 8, le commandant du demi-bataillon du génie l'avait minutieusement étudiée. Le 9, dès 5 heures du matin, les travaux commencèrent.

Le génie commença par tracer à l'aile gauche des fossés pour tirailleurs à genou, aidé bientôt, pour les terrassements, par les hommes du bataillon 18 d'abord, que renforçèrent un peu plus tard ceux du 16 et du 17.

La ferme de Sauveillam devint un réduit solidement fortifié.

Les monts Bornex et Brichy reçurent des fossés pour tirailleurs à genou et des épaulements pour artillerie.

Les communications furent dégagées entre le mont Brichy et le mont Giffy pour faciliter la retraite des batteries s'il devenait nécessaire d'occuper la position de repli. Enfin, cette dernière fut, comme la position principale, mise en état de défense.

La veille déjà, dans l'après midi, le divisionnaire avait donné l'ordre de rassemblement suivant :

Ier corps d'armée.

Cossonay, le 8 septembre, 3 heures soir.

—  
II<sup>e</sup> division.

### **Ordre de rassemblement pour le 9<sup>e</sup> septembre 1895.**

1<sup>o</sup> La division ennemie s'est établie sur la rive gauche de l'Aubonne; la II<sup>e</sup> division a reçu l'ordre de l'empêcher d'atteindre la Venoge dans la journée du 9 septembre.

2<sup>o</sup> Le régiment de cavalerie 2 quittera ses cantonnements à 5 h. du matin, le 9 septembre, et couvrira le rassemblement de la division en explorant dans la direction de l'ennemi. Deux patrouilles d'officiers s'annonceront, à Cossonay, au quartier de la division, à 4 heures du matin.

3<sup>o</sup> La division sera rassemblée, à 7 heures du matin, au nord de Grancy, entre les routes Grancy-Senarcens et Grancy-Chavannes. Le second officier d'état-major de la division indiquera les emplacements aux unités.

4<sup>o</sup> Les voitures d'approvisionnement seront rendues à Boussens, à 8 heures du matin; elles y toucheront les vivres et y attendront des ordres.

Les voitures de bagages quitteront les cantonnements à 7 h. du matin, et se rendront sur le plateau à l'est de Penthaz où elles formeront le parc et attendront des ordres.

5<sup>o</sup> Les 2 bataillons d'avant-postes se maintiendront sur leurs emplacements jusqu'à nouvel ordre.

La compagnie du 5<sup>e</sup> régiment détachée à Vullierens gardera les routes de Collombier et de St-Saphorin, dès le départ de la cavalerie.

6<sup>o</sup> Je me trouverai jusqu'à 6 heures du matin à Cossonay et, dès lors, sur la place de rassemblement.

TECHTERMANN, colonel-divisionnaire.

*Notes.* Les colonnes de vivres et bagages du 1<sup>er</sup> régiment de dragons, de l'artillerie de corps et du régiment de recrues arriveront à Boussens, à midi, de Morges. Ces trains sont neutralisés. Ces colonnes toucheront les vivres à Boussens, à midi, et se mettront sous les ordres de l'officier commandant la colonne de vivres de la II<sup>e</sup> division.

Le matin du 9, en modification de cet ordre, toutes les troupes furent dirigées sans autre sur Senarclens et le divisionnaire disposa comme suit :

Le 5<sup>me</sup> régiment reçoit l'ordre d'occuper le secteur de droite de la position au nord de la route Grancy-Senarclens. Le 6<sup>me</sup> régiment occupera le secteur de gauche de la route, au sud de cette route.

La IV<sup>me</sup> brigade et le bataillon de carabiniers 2 en réserve derrière le centre, à Senarclens.

Le régiment d'artillerie II/2 prend position aux Biolettes; pour le régiment II/1, la batterie 12 prend position à Mont-Bornex, la batterie 9 à Mont-Brichy.

Les bataillons 13 et 20, qui étaient aux avant-postes, reçurent à 8 heures l'ordre de se retirer, le 13 sur Senarclens, le 20 sur les hauteurs au nord de La Chaux.

Quant au régiment de cavalerie, il a quitté Vullierens à 5 heures et est arrivé une heure après à Apples. Il a eu les premiers honneurs de la journée. Voici du reste le rapport de combat, qu'après la cessation de la manœuvre son commandant a adressé au divisionnaire.

« Régiment 2 part à 5 heures de Vullierens sur Apples où il arrive à 6 heures.

» A 6 h. 30, le régiment 1 s'avance de Ballens sur Apples.

A 6 h. 45, il débouche d'Apples, est attaqué et mis hors de combat pour 30 minutes.

» A 7 h. 30, nouvelle charge; le régiment 1 est mis de nouveau hors de combat pendant 10 minutes.

» Le régiment 2 se retire peu à peu sur Senarcens pour prendre contact avec son infanterie. A 10 h. 20, il se place derrière l'infanterie, sur l'aile gauche, puis attaque avec un escadron à pied et deux à cheval le régiment 1 qui attaque notre aile gauche par le feu. Le régiment 2 réussit son attaque. »

Nous n'avons pas, comme contre-partie de ce document, le rapport de combat du régiment 1.

Tandis que les troupes de la II<sup>e</sup> division allaient occuper les emplacements qui leur étaient assignés, la I<sup>e</sup> division se mettait en marche, suivant la route Bière-Apples-Grancy-Cossonay. Le 7 au soir, le divisionnaire avait arrêté l'ordre de rassemblement suivant :

Ier Corps d'armée.

— Bière, le 7 septembre 1895, 6 h. soir.

II<sup>e</sup> division.

### Ordre de Division n° 5

*Ordre de rassemblement pour le 9 septembre 1895.*

I. L'ennemi s'est retiré dans la direction de Cossonay.

La I<sup>e</sup> division a l'ordre de reprendre son mouvement en avant et d'atteindre la ligne de la Venoge à Cossonay.

II. Pendant la nuit du 8 au 9 septembre, des patrouilles d'officiers de cavalerie franchiront la ligne des avant-postes et seront dirigées :

- a) Par Bussy-Saint-Saphorin-Gollion sur Cossonay;
- b) Par Apples-Cottens-Grancy sur Cossonay;
- c) Par Pampigny-Chavannes-le-Veyron sur Cossonay;
- d) Par Mollens-Montricher-Lachaux sur Cossonay.

Ces patrouilles seront fournies par le 1<sup>er</sup> régiment de dragons. Elles s'informeront des cantonnements de l'ennemi et des positions qu'il occupera le 9 septembre au matin. Elles feront rapport direct au commandant de la division le 9 septembre, à 7 heures du matin, à Ballens.

Le 1<sup>er</sup> régiment de dragons passera la ligne des avant-postes le 9 septembre, à 6 heures du matin, cherchera les positions occupées par l'ennemi et fera rapport au commandant de la division à Ballens.

La 1<sup>re</sup> compagnie de guides couvrira le rassemblement de la I<sup>e</sup> division à Ballens, dès 6 heures du matin, et éclairera sur Apples-Pampigny-Montricher.

III. La I<sup>e</sup> division sera rassemblée le 9 septembre, à 7  $\frac{1}{2}$  heures du matin, à Ballens, à cheval sur la route Bière-Ballens-Apples, comme suit :

- a) La Ire brigade d'infanterie à la sortie est de Ballens et au nord de la route Ballens-Apples;
- b) La IIe brigade d'infanterie et le régiment Leupold à la sortie est de Ballens et au sud de la route Ballens-Apples;
- c) L'artillerie divisionnaire et le 1<sup>er</sup> demi-bataillon du génie à l'entrée ouest de Ballens et au sud du village;
- d) L'artillerie de corps à l'entrée ouest de Ballens et au nord de la route Bière-Ballens;
- e) Le train de combat et les ambulances nos 1, 2 et 5 sur la route de Bière à Ballens, à la lisière sud des bois de Ballens, en dehors de la route.

IV. Les subsistances pour la Ire division (à l'exclusion du régiment Leupold, du 1<sup>er</sup> régiment de dragons et de l'artillerie de corps) seront touchées le 9 septembre, à 8 heures du matin, à la gare d'Allaman, où les voitures, après la distribution, attendront les ordres.

Le train des bagages de la Ire division (à l'exclusion du régiment Leupold, du 1<sup>er</sup> régiment de dragons et de l'artillerie de corps) sera rassemblé à 8 heures du matin, entre les casernes de Bière et le Toleure.

Il attendra les ordres.

Les colonnes des vivres et bagages du régiment Leupold, du 1<sup>er</sup> régiment de dragons et de l'artillerie de corps, seront rassemblées le 9 septembre, à 8 heures du matin, à l'entrée ouest de Morges, sous les ordres du chef du train du corps d'armée.

Ces colonnes seront neutralisées et marcheront de Morges sur Boussens, où elles toucheront les vivres à midi. A Boussens, elles se mettront sous les ordres de l'officier commandant la colonne de vivres de la IIe division.

Cantonnements à évacuer.

V. Les avant-postes resteront en place le 9 septembre jusqu'à 8 heures du matin. Ils arrêteront énergiquement les entreprises de la cavalerie et empêcheront le passage de ses patrouilles d'officiers. A 8 heures, ils se rassembleront à Ballens et suivront la queue de l'infanterie de la Ire division, avant les trains et les ambulances.

VI. Le divisionnaire sera à Ballens dès 7 heures du matin.

*Le commandant de la Ire division,  
DAVID, colonel.*

La division se met en marche à 7 ½ h. L'avant-garde, sous le commandement du lieutenant-colonel Leupold, marchait dans l'ordre suivant : 1 bataillon de recrues, régiment d'artillerie I/2, 2 bataillons de recrues et le bataillon de carabiniers 3, demi-bataillon du génie 1.

Le gros, sous les ordres du divisionnaire, comprenait : 4<sup>me</sup> bataillon, régiment d'artillerie I/2, bat. 5, artillerie de corps I, bat. 6, 1<sup>er</sup> rég. d'infanterie, II<sup>me</sup> brigade d'infanterie, ambulance 2, train de combat.

Arrivée à Apples, l'avant-garde détache sur Pampigny-La Chaux le bataillon de carabiniers 3. Le bataillon de recrues V, extrême avant-garde, se déploie vers Grancy, direction lisière nord de Senarclens. Le bataillon de recrues VI se déploie au sud de la route Grancy-Senarclens, direction Sauveillam. Le bataillon de recrues III, sur les hauteurs nord de Grancy, direction Praz-Bernard.

A 9 1/2 h., l'artillerie I/2 prenait position sur la colline immédiatement au nord de Grancy, et ouvrait son feu contre les batteries ennemis au nord de Senarclens, et à 10 h., l'avant-garde tout entière se trouvait engagée, échelonnée sur la ligne Sauveillam-La Chaux. Le demi-bataillon du génie, en réserve derrière l'aile droite, était au feu lui aussi, contre les lignes ennemis entre Gollion et Senarclens.

Le colonel David se décida alors à attaquer la position à l'aile droite, en profitant du ravin du Veyron pour s'avancer à couvert. Il donna l'ordre au 2<sup>me</sup> régiment d'artillerie divisionnaire de prendre position à côté du 1<sup>er</sup> et à l'artillerie de corps de prolonger, sur le mamelon plus au nord, la ligne des batteries. Le 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, suivi du 2<sup>me</sup> et de la II<sup>me</sup> brigade devait se défiler à l'abri des mamelons occupés par l'artillerie, pour se déployer à la gauche de celle-ci. Le bataillon de carabiniers 1, soutien d'artillerie, se plaça en arrière de l'artillerie de corps.

A 11 1/4 h., les huit batteries de la 1<sup>re</sup> division étaient en action, le régiment de recrues avec le demi-bataillon du génie 1 attaquant à leur droite l'aile gauche ennemie, tandis qu'à leur gauche le 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie se heurtait à l'aile droite ennemie.

A ce même instant, la II<sup>me</sup> division avait, déployés à son aile gauche, les bataillons 18 et 17, le bataillon 16 étant en réserve derrière la gauche. La batterie 12 appuyait cette infanterie.

Au centre, face aux 8 batteries de la 1<sup>re</sup> division, le bataillon 14 et les batteries 9, 11 et 10.

A l'aile droite, le bataillon 15 et le bataillon 13 en réserve, débordant sur la droite.

Enfin, à l'extrême droite, formant un crochet défensif très marqué dans la direction de La Chaux, le bataillon de carabiniers 2 et le bataillon 20 attendaient l'attaque du carabiniers 3 qui s'avancait derrière le village.

A partir de ce moment, le déploiement de la I<sup>re</sup> division continua à s'effectuer normalement, les régiments entrant successivement au feu en prolongeant l'aile gauche, cherchant l'enveloppement de l'aile droite adverse.

De son côté, la II<sup>me</sup> division portait peu à peu ses réserves sur la droite au fur et à mesure que s'accentuait le mouvement de l'attaque. A 11  $\frac{3}{4}$  h., le 13<sup>me</sup> bataillon entrait au feu à la droite du 15<sup>me</sup>, et la IV<sup>me</sup> brigade, par régiments accolés, s'avancait, prête à appuyer le régiment de première ligne. Le 20<sup>me</sup> bataillon, laissant le 2<sup>me</sup> carabiniers marcher seul sur La Chaux contre le 3<sup>me</sup> carabiniers, a rejoint son régiment formant la troisième ligne en débordant un peu sur la droite.

Sur toute la ligne la fusillade est des plus intense.

A midi et demi, le commandant de la II<sup>me</sup> division décide de passer à l'offensive. La IV<sup>me</sup> brigade reçoit l'ordre d'avancer et d'entraîner la première ligne. Mais au moment où ce mouvement s'opère dans une belle ordonnance, toute la division descendant à l'attaque, la II<sup>me</sup> brigade d'infanterie débouche du bois au nord de Grancy et prononce une vigoureuse contre-attaque, occupant, à son aile gauche, les crêtes de Grancy à La Chaux. Le signal de la cessation de la manœuvre retentit.

### *Journée du 10 septembre.*

La I<sup>re</sup> division (corps ouest), forte de 9000 hommes environ, avait l'ordre « de se maintenir, le 10 septembre, sur la rive droite de la Venoge vers Cossonay, jusqu'à l'arrivée de renforts attendus à la Sarraz, pour le 10 septembre au soir ».

La II<sup>me</sup> division (corps est, renforcée la veille de 4 bataillons d'infanterie, de l'artillerie de corps, de la brigade de cavalerie), d'un effectif d'environ 13 500 hommes, avait pour tâche « de reprendre Cossonay, de battre la division ennemie, et de réoccuper la rive droite de la Venoge (abandonnée la veille), avant que les troupes ennemis qui se concentraient à Vallorbes pussent secourir leur division. » Cette tâche n'était pas facile : les hauteurs plus ou moins escarpées de la rive droite de la Venoge, soit en amont de Cossonay jusqu'à Vil-

lars-Lussery, soit en aval jusqu'à Gollion, commandent sur toute leur étendue les pentes douces de la rive opposée. Aussi ne pouvait-on songer à descendre de jour ces pentes sous les feux plongeants de la I<sup>re</sup> division : l'artillerie même n'aurait pu trouver en arrière quelque position qui ne fût dominée par le mont Giffy au sud de Cossonay, le point culminant de la rive droite, d'où la vue s'étend sur toute la contrée.

Le colonel de Techtermann décida donc de parcourir avant le jour le dangereux glacis sur lequel il avait dû se retirer le 9, de s'approcher, à la faveur de l'obscurité, des positions ennemis et de chercher à surprendre la I<sup>re</sup> division.

Dans ce but, et par mesure de prudence utile à une faible distance de l'ennemi, toute la II<sup>e</sup> division eut l'ordre de bivouaquer dans la nuit du 9 au 10, avec défense d'allumer aucun feu de bivouac.

Ces bivouacs du gros de la division s'étendaient d'Eclagnens à Sullens, protégés par les avant-postes solidement établis sur la Venoge, dès la pointe sud du Mormont jusqu'en aval du pont de Vufflens-la-Ville. Sur le flanc gauche, la brigade de cavalerie, à Bussigny, Crissier et Villars-Sainte-Croix, surveillait les autres ponts en aval de Vufflens-la-Ville. Entre les avant-postes et le gros, à Oulens et Daillens, l'artillerie de corps et les quatre bataillons allemands qui devaient démontrer le lendemain sur Lussery.

De son côté la I<sup>re</sup> division devait faire face à une surprise possible sur l'une comme sur l'autre aile. Aussi le IV<sup>e</sup> régiment avait-il pour mission de tenir les hauteurs de Lussery contre tout ennemi venant de Daillens, tandis que le gros des forces était stationné en vue de repousser toute attaque tentée depuis le sud de Cossonay.

Dans ce but, la division prend, le soir du 9, les cantonnements ci-après :

Quartier général (avec 1<sup>re</sup> compagnie de guides), Senarcens. — I<sup>re</sup> brigade, état-major, Grancy. — 1<sup>er</sup> régiment infanterie, Gollion, Allens, Gland-Vullierens. — 2<sup>e</sup> régiment, bataillon 5 à Senarcens, 6 à Grancy, 4 aux avant-postes. — II<sup>e</sup> brigade, état-major, La Chaux. — 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie, bataillon 7 Ittens-La Chaux, bataillon 9 Chavannes-le-Veyron, bataillon 8 aux avant-postes. — 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, bataillon 10 Lussery et Villars-Lussery, 11 Dizy, carabiniers 1 Chevilly. — Artillerie divisionnaire, 1<sup>er</sup> régiment à Vullierens

et Grancy, 2<sup>e</sup> régiment Chavannes-le-Veyron et La Chaux. — Demi-bataillon du génie Gollion et lazaret de division Cottens.

La ligne des avant postes de la 1<sup>re</sup> division s'étend de la Venoge au Mormont. Elle est divisée en deux secteurs :

*Droite*, dès la Venoge à et y compris Cossonay, le bataillon 4 ;

*Gauche*, dès et non compris Cossonay au Mormont, le bataillon 8.

La compagnie de guides fournit un sous-officier et 6 guides à chaque secteur.

(Les ponts et gués sur la Venoge devaient être occupés et barrés, et dans chaque localité les gardes de cantonnement organisées de façon à déjouer les entreprises « que la cavalerie ennemie ne manquerait pas de tenter cette nuit »).

En outre le demi-bataillon du génie avait l'ordre de fortifier dès le soir du 9 les positions défensives sur la rive droite de la Venoge, dès Allens à Lussery.

La division s'était donc cantonnée sur la périphérie d'un demi-cercle de 3 à 5 kilomètres de rayon, ayant pour centre Cossonay ; toutes les forces se trouvant, ainsi qu'on l'a déjà relevé, au sud de la route Cossonay-La Chaux, excepté le 4<sup>e</sup> régiment (et le bataillon 8 aux avant-postes, secteur gauche).

Dans la soirée du 9 septembre, le colonel David avait fait une reconnaissance des positions d'artillerie et décidé de placer, « le lendemain, dès 5 heures du matin, son artillerie à Champ-Vionnet », au delà de la sortie nord de Cossonay.

Le 10 septembre, dès 3 heures du matin, la compagnie de guides, seule cavalerie de la division, éclairait sur la rive gauche de la Venoge.

Des patrouilles y avaient déjà été envoyées pendant la nuit. Pendant la nuit aussi, le demi-bataillon du génie 1 avait fortifié le mont Giffy, fronts sud et est.

A 4 h. 30 la 1<sup>re</sup> division se rassemblait à cheval sur la route Allens-Cossonay, à la hauteur du mont Giffy, hormis le 4<sup>e</sup> régiment qui devait occuper le pont de la Venoge à Lussery.

Pendant ce temps, la 2<sup>e</sup> division s'approchait à la faveur de l'obscurité et du brouillard régnants dans la vallée de la Venoge. Tandis qu'une colonne principale, composée de toute la 2<sup>e</sup> division proprement dite, passait à 5 heures par le pont de Vufflens-la-Ville et marchait sur Gollion, précédée par la brigade de cavalerie (cette dernière, dirigée sur Grancy, de-

vant la couvrir sur son flanc gauche), une colonne démonstrative de droite (lieutenant-colonel Leupold), composée du régiment de recrues (bataillon carabiniers 3, recrues III, V, VI, et de la compagnie de guides n° 2, avait l'ordre de franchir également, à 5 heures du matin, la Venoge dans la direction de Lussery, pour marcher ensuite sur Cossonay.

L'artillerie de corps (colonel Turettini) devait appuyer cette démonstration en prenant position à 4 h. 30 du matin sur les hauteurs au nord de Daillens.

L'attaque principale par la gauche permettait d'arriver plus rapidement sur les hauteurs de la rive droite ; du reste, en cas d'échec, la II<sup>e</sup> division, avant-garde de l'armée suisse, avait la certitude d'être secourue à temps. D'autre part, on ne pouvait supposer que la I<sup>r</sup>e division attaquât sur la droite par Lussery.

Pendant la marche de la colonne principale, — dont l'avant-garde (régiment 8), s'ébranla à 3 h. du matin, — deux incidents instructifs se produisent : dans une halte de la colonne un certain nombre d'hommes, sortis des rangs dans l'obscurité, ne pouvant retrouver ensuite leurs unités, restent en arrière, et ces trainards errent pendant toute la matinée en arrière des troupes, puis, — second incident dont la responsabilité remonte également aux cadres, — la colonne du 5<sup>e</sup> régiment ayant été à un moment donné coupée par une compagnie du bataillon carabiniers 2, envoyée d'Aclens à Gollion comme soutien d'artillerie, les trois dernières compagnies du bataillon ainsi coupé, et le bataillon suivant (13) tout entier, suivirent comme un troupeau sans guide cette compagnie de carabiniers dans un chemin de traverse, abandonnant ainsi la colonne ! Le bataillon 13 fut même introuvable pendant le reste du combat...

Sur la droite, le régiment Leupold, avec une ardeur louable en d'autres circonstances, mais à ce moment-là plutôt intempestive et blâmable, attaqua le pont de Lussery à 4 h. 45 déjà, contrairement aux ordres de la direction des manœuvres et du divisionnaire lui-même, interdisant de franchir la Venoge avant 5 heures.

Surpris par l'attaque inopinée du 3<sup>e</sup> bataillon de carabiniers, les avant-postes du bataillon 8, qui gardaient le pont, durent, malgré leurs feux énergiques, céder au nombre, abandonner la Venoge et se retirer sur la hauteur ; là, l'arrivée de renforts

des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régiments permit de tenir en échec les assaillants. Ceux-ci reçurent du reste d'un juge de camp l'ordre de se retirer sur la ligne de leurs avant-postes prématûrément franchie.

Malheureusement, une partie des troupes du lieutenant-colonel Leupold ne respecta pas plus cet ordre qu'elle n'avait respecté ceux de la direction des manœuvres et du divisionnaire : tandis que les autres repassaient la Venoge, une subdivision conserva les deux rives du pont ! Cet acte regrettable, à première vue peut-être une peccadille, eut les conséquences les plus graves : car il fut facile au régiment Leupold, puisqu'il tenait les deux rives, de reprendre victorieusement l'offensive à 5 heures (c'est-à-dire quelques minutes après) et, après avoir traversé de nouveau la Venoge, soit à gué, soit surtout par le pont, d'escalader les pentes abruptes de Lussery, sous le feu plongeant des défenseurs.

(A suivre.)

---

### **Exposition nationale suisse, Genève 1896.**

L'exposition nationale, qui s'est ouverte le 1<sup>er</sup> mai, conformément au programme convenu, malgré un ciel fort inclément, dépasse toutes les prévisions en beauté et en richesse. Jusqu'à présent elle a été très visitée et le succès paraît complet. Nous ne manquerons pas de parler à nos lecteurs du groupe 31, art militaire, dont les deux parties présentent des articles aussi intéressants qu'instructifs, dont quelques-uns très remarquables, dit-on. En attendant notons qu'elle a été l'occasion d'une séance du Congrès des sociétés suisses de géographie, le 25 mai, où il s'est dit des choses d'un haut intérêt.

Après MM. Dunant, conseiller d'Etat, Arthur de Claparède, président du Congrès, Bouthillier de Beaumont, le prince Roland Bonaparte, MM. les professeurs Forel, de Morges, Linder, de Bâle, Graf, de Berne, M. le colonel *Lochmann*, chef de l'arme du génie et du bureau topographique fédéral, a fait une communication sur la cartographie moderne suisse, qui a captivé l'auditoire. Il a montré par un lumineux exposé historique, appuyé de documents authentiques divers, qu'on peut dire que la cartographie moderne date seulement de 1837, époque où l'on commença les travaux de la carte Dufour, dont la première feuille fut publiée en 1845 et la dernière en 1864. Cet ouvrage place la Suisse au premier rang dans la cartographie moderne. C'est donc au général Dufour et à ses collaborateurs dévoués que l'on doit ce qui constitue la cartographie rationnelle : mesure de base, mise au point, triangulations, leviers à grande échelle, etc., tâche immense et très difficile.